



Règlement pour les exposants et les associations pour la participation à la TrainExpo.ch à Bülach/ZH les 17 et 18 mai 2025

Version 1.0 dt / OK 29.5.2024

- **Lieu de la manifestation**

Stadthalle Bülach, Allmendstrasse 8, 8180 Bülach/ZH et ses environs immédiats (chapiteau à côté de la halle municipale de Bülach). Accès via Allmendstrasse 8, 8180 Bülach/ZH.

- **Heures d'ouverture pour les exposants et les associations**

Les emplacements des exposants sont identifiés par des noms et des numéros et peuvent être installés et démontés aux heures suivantes :

Montage	Vendredi 16.05.2025	de 10:00 à 22:00
	Samedi 17.05.2025	dès 07:00 jusqu'au plus tard 09:00
Apéro exposants	Samedi 17.05.2025	17:15 – 19:00 (offert)
Accès	Dimanche 18.05.2025	dès 09:00
Démontage	Dimanche 18.05.2025	dès 16:00 – au plus tard 22:00
		Les stands et les structures ne doivent pas être démontés avant 16h00 le dimanche.
Montage	Lundi 19.05.2025	de 07:00 à 12:00 au plus tard

- **Heures d'ouverture pour les visiteurs**

	Samedi 17.05.2025	de 10:00 à 17:00 Uhr
	Dimanche 18.05.2025	de 10:00 à 16:00 Uhr

- **Zones de chargement**

Les véhicules peuvent être amenés devant les salles d'exposition pour le chargement et le déchargement. Des portes d'accès seront assignées aux exposants pour l'arrivée et le départ.



- **Parking des véhicules des exposants et des associations**

Un parking gratuit réservé est disponible devant la halle municipale (Stadthalle).
Le lundi, le parking est payant.

- **Règlement interne**

Aucun affichage sur les murs, fenêtres, portes ou meubles (même avec du ruban adhésif) n'est permis. Les panneaux personnels sont autorisés dans l'espace alloué.

- **Photographier les objets exposés et les stands**

En vue de la réalisation des futures expositions TrainExpo.ch, un photographe officiel prendra des photos des installations, modèles et stands. À moins d'un veto de la part d'un participant à la TrainExpo.ch, des photos peuvent être prises et utilisées exclusivement dans le cadre des publications de la TrainExpo.ch.

Il est également possible que des rédactions de magazines spécialisés et de journaux régionaux rédigent des articles avec des photos.

- **Assurance**

Le comité organisateur contracte une assurance des objets exposés et une assurance responsabilité civile. Ces assurances couvrent les dommages causés par le feu, les éléments naturels et le vol par effraction en dehors des heures d'ouverture, mais pas le vol simple pendant les heures d'ouverture. Les objets d'exposition d'une valeur supérieure à 7'500 CHF doivent être annoncés à office@trainexpo.ch afin que la police d'assurance puisse être ajustée. Pendant l'exposition, il incombe aux exposants de sécuriser leurs objets exposés.

- **Entrées gratuites pour les exposants et les associations**

Les exposants reçoivent un total de 3 entrées pour 2 jours.

Les associations reçoivent un total de 5 entrées pour 2 jours.

- **Garantie de fonctionnement**

En s'inscrivant à l'exposition, les exposants s'engagent à assurer la présence continue de leur stand ou installation pendant les heures d'ouverture, soit par leur présence personnelle, soit par des personnes qualifiées. Les associations veillent à ce que leurs membres assurent le fonctionnement.



- **Gastronomie**

Pendant l'exposition (samedi et dimanche), l'organisateur garantit une offre de restauration et de boissons. Il est interdit d'installer des machines à café, des réfrigérateurs ou des appareils similaires sur les stands.

- **Consignes de sécurité et concepts de protection**

Le comité organisateur se réserve le droit de promulguer des consignes de sécurité ou des concepts de protection appropriés pour garantir la sécurité et la santé de toutes les personnes sur le site de l'exposition.

- **Espaces fumeurs**

Tous les espaces d'exposition et autres espaces intérieurs sont non-fumeurs (y compris pour les cigarettes électroniques).

- **Facturation / Remboursement en cas d'annulation de l'événement**

Après l'attribution définitive des participants à l'exposition, les exposants payants recevront à l'automne 2024 une confirmation ainsi que la facture pour les frais de stand. Le montant est payable dans les 30 jours. Après réception du paiement, l'inscription sera définitive. Les associations et autres exposants bénéficiant d'une exposition gratuite recevront également une confirmation à l'automne.

Si l'événement doit être annulé pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, les frais de stand payés seront intégralement remboursés dans les 30 jours suivant l'annulation.

Si le participant retire son inscription après le paiement des frais de stand, aucun remboursement ne sera effectué.

- **Chef de hall**

Les instructions des chefs de hall ou des superviseurs désignés doivent être suivies.



- **Gestion des déchets**

Lors de l'élimination des déchets, le tri des déchets doit être respecté. Les petites quantités de déchets peuvent être éliminées dans les sacs poubelles fournis. Le carton doit être éliminé par les participants eux-mêmes.

- **Informations sur la circulation (voiture)**

Des travaux de construction importants sont en cours sur l'axe principal de Bülach vers le nord en direction d'Eglisau et de Glattfelden, et dureront jusqu'en 2026, provoquant des embouteillages importants au quotidien. Nous recommandons à tous ceux qui viennent à Bülach en voiture d'arriver par le sud (autoroute de l'aéroport jusqu'à Bülach Sud), par l'ouest (via Höri) ou par l'est (via Embrach).

- **Hébergements**

Il y a de nombreuses possibilités d'hébergement autour de l'aéroport de Kloten.

En s'inscrivant, les exposants et leurs assistants acceptent les règles.

Nous nous réjouissons de deux journées d'exposition intéressantes, stimulantes et conviviales et remercions tous les participants pour le respect des règles.